



Local commercial non remis en etat

Par **Ilorca**, le **13/01/2016** à **17:03**

je loue un local avec terrain
mon locataire , à la fin du bail, m'a donné congé
Cependant il a laissé du stock et le local n 'a pas été mis comme à l'origine.
ils ont posé de la pierre au sol d'une part sans mon accord, mais ne l'ont pas enlevé
resultat je ne peut reloué dans les memes conditions ces lieux
l'ensemble a été constaté par huissier le jour de l etat des lieux
je n'ai plus de nouvelles
que dois je faire?
EN ATTENTE DE VOTRE REPONSE

cordialement mr Ilorca